



Conseil économique et social

Distr. générale
1 décembre 2015
Français
Original : anglais

Commission du développement social

Cinquante-quatrième session

3-12 février 2016

Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale : thème prioritaire : repenser et renforcer le développement social dans le monde contemporain

Déclaration présentée par Bangladesh Mahila Parishad, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Politique de développement social inclusif pour le développement durable en faveur de l'égalité et de la justice

Dans le cadre de ses efforts en faveur du progrès et du développement de l'humanité, l'Organisation des Nations Unies réexamine les différentes dimensions de ses stratégies, en particulier celles liées au développement social, en tenant compte des besoins du monde contemporain. Grâce aux efforts déployés ces cinquante dernières années, des progrès et un développement significatifs ont été enregistrés dans différentes régions du monde. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté a été divisé par deux. Plus important encore, le mouvement mondial des femmes, dynamique et soutenu, a réussi à faire mettre l'accent sur l'égalité entre les hommes et les femmes et les questions des droits des femmes, et à les faire inclure dans les programmes de développement nationaux, régionaux et internationaux en adoptant une approche axée à la fois sur les droits et sur le bien-être.

Les expériences observées à l'échelle mondiale (notamment le mouvement des femmes) et l'examen approfondi des différentes politiques de développement, telles que les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, révèlent que de nombreuses réalisations, programmes et tâches prescrites n'ont pas encore abouti. Le nombre de défis actuels et futurs qui restent à relever est énorme.

Les politiques et programmes nationaux se penchent sur les questions de genre à la lumière des principes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Des mesures de discrimination positive ont été prises pour inclure davantage les femmes et les filles dans les programmes de développement. Le rôle des femmes est plus visible dans l'arène socioéconomique et politique dominante. Les femmes contribuent au développement social et à la croissance économique, jouant un rôle important dans l'atténuation de la pauvreté. Allant au-delà du rôle que la tradition leur a attribué, les femmes sont plus visibles dans les marchés du travail et sur la scène politique et sont mieux représentées aux postes à responsabilité.

L'exclusion et le développement inégal sont des défis majeurs. Différents groupes sont marginalisés et exclus en raison de leurs coutumes, leur religion, leur situation géographique, leur culture, leur handicap et leur statut socioéconomique. Le processus de développement global ne met pas généralement l'accent sur la diversité. Pourtant, c'est en incluant tout le monde que l'on pourra renforcer la politique de développement social.

La société et les décideurs n'entendent pas toujours la voix des différents groupes, qui ne sont pas suffisamment représentés dans les parlements, les administrations locales, la fonction publique ou dans d'autres postes de prise de décision.

Si des progrès significatifs ont été enregistrés dans le domaine de l'éducation primaire pour tous, l'éducation de qualité demeure toutefois un sujet de préoccupation. Le contenu des programmes d'enseignement existants et leurs

systèmes de mise en œuvre ne sont pas synonymes d'ouverture aux droits de l'homme, à l'égalité des sexes, à l'emploi productif ou au travail décent.

Bien que la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 ait souligné l'importance de l'intégration des droits en matière de santé procréative des femmes dans le processus de développement, cette question demeure un défi de taille pour le développement des femmes, leur autonomisation, leur liberté personnelle et leur libre-arbitre. Toute leur vie, les femmes sont victimes de violations de leurs droits en matière de santé procréative, violations qui se manifestent par le mariage d'enfants, le mariage forcé, les grossesses précoces, les grossesses fréquentes et multiples, le viol, les grossesses forcées et l'accès insuffisant aux bonnes informations, ce qui représente un obstacle majeur au développement.

Il est également nécessaire de tenir compte du patriarcat pour repenser la politique de développement social et le développement durable. L'ensemble du processus de développement se retrouve piégé dans le cercle vicieux du patriarcat. Des efforts considérables doivent être fournis pour que la société, les décideurs, les législateurs et les exécutants abandonnent leur attitude patriarcale. Il est aujourd'hui crucial de mettre fin à la discrimination dominante, dégradante envers les femmes ; les femmes doivent être autonomisées et traitées de manière égale et avec dignité, que ce soit au sein de leur famille, de la société ou de l'État. Leur famille doit les considérer comme des êtres à part entière et leurs droits doivent être respectés conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, au Programme d'action de Beijing et à la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les droits des femmes ne sont pas correctement conceptualisés dans la société et l'État.

La violence contre les femmes et les filles est commune dans une société patriarcale. En dépit des lois [comme la loi sur la violence domestique ou sur les actes contre les femmes et la répression de l'enfant], et de l'effort multidimensionnel mené par les organisations de femmes, celles de défense des droits de l'homme, celles œuvrant dans le développement et les gouvernements, la violence contre les femmes et les filles continue de s'aggraver à un rythme alarmant. La culture de la violence contre les femmes et les filles est un défi majeur et un obstacle pour le développement non seulement des femmes et des filles, mais aussi de la société dans son ensemble. Il doit être appliqué une politique de tolérance zéro à l'égard de la violence contre les femmes et les filles, car elle constitue une violation des droits de l'homme et porte atteinte au cycle de développement.

Il faut promouvoir les droits de la fille et les protéger en mettant en œuvre des programmes et en appliquant des politiques et des lois, et garantir un investissement au bénéfice des femmes et des filles pour mener un développement qui soit durable. Un budget tenant compte de la dimension du genre, s'il est bien planifié et mis en œuvre, contribuera au développement social.

Recommandations :

Les politiques de développement social doivent être exhaustives. Les femmes de différents secteurs, en particulier les femmes marginalisées et défavorisées et celles appartenant à des minorités religieuses et ethniques, ne doivent être exclues

sous aucun prétexte, et nulle logique ou attitude ne peut justifier telle exclusion ; les femmes doivent être incluses dans tous les processus de développement.

Les femmes de toutes les couches sociales doivent être incluses plus effectivement dans le processus de consultation pour l'élaboration de politiques et de programmes plus concluants.

Tous les citoyens doivent être traités équitablement en droit comme dans la pratique.

Il est nécessaire de protéger et de promouvoir les droits de tous les citoyens en adoptant une législation uniforme, conforme à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La justice pour tous devrait être assurée par un changement d'attitude, la mise en œuvre adaptée de la loi et une bonne gouvernance.

L'éducation de qualité doit être accessible aux femmes et aux filles; elle doit être modernisée et inclusive, ce qui passe par une révision du système, des politiques et des programmes éducatifs, de sorte que ces derniers tiennent compte de la problématique hommes-femmes et des droits de l'homme. Cela permettra aux femmes de pénétrer dans un marché du travail concurrentiel et décent et pourra les aider à vivre dans la dignité.

Il est nécessaire d'assurer une formation et d'offrir des opportunités de travail décent aux femmes, ainsi que supprimer la discrimination résultant de l'inégalité salariale.

Les droits des femmes en matière de santé (y compris le droit en matière de santé procréative) doivent être traités comme une question transversale et intégrés aux différentes politiques nationales de développement et aux progrès enregistrés en matière de développement durable. Cela leur permettra de mener une vie de qualité et de décider pour elles-mêmes.

L'égalité des droits à la propriété et aux ressources doit être juridiquement garantie.

Le droit d'avoir le contrôle sur ses propres revenus et ressources doit être protégé par la loi.

Il faut adopter et suivre une politique de gestion budgétaire et financière globale et nationale tenant compte de la problématique hommes-femmes. Les dispositions budgétaires tenant compte de la question du genre doivent être appliquées de manière plus efficace.

Une politique de tolérance zéro interdisant la violence contre les femmes et les filles devrait être adoptée et mise en œuvre, afin de garantir la prise de responsabilités à cet égard.

Des efforts doivent être fournis pour mettre fin au patriarcat présent dans l'éducation, la pratique, la culture, la législation et les campagnes médiatiques.

Un code de la famille uniforme doit être adopté et appliqué.

Il faut adopter une législation visant à protéger les droits des filles dans les domaines de l'éducation et de la formation, de la santé procréative, de la sûreté et de la sécurité, de la propriété et des ressources, de l'investissement et du libre-arbitre.

Des mécanismes de sécurité doivent être appliqués afin qu'il soit tenu compte de l'autonomisation des femmes. Il faut prendre en compte l'opinion des familles sur l'égalité des sexes et les droits de la femme dans les politiques de développement social, tout en faisant participer la communauté à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques.

Des mesures devraient être prises pour que les voix des femmes soient entendues partout et pendant les différentes phases du processus de prise de décisions, ce qui passe par leur participation significative à ce processus, y compris par l'élection de femmes à suffrage direct au parlement.

Il est nécessaire de prendre en considération les slogans de la Déclaration de Vienne de 1993, « Les droits des femmes sont des droits fondamentaux et la violence contre les femmes est une violation des droits de l'homme » dans les politiques sociales et durables.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes devrait être ratifiée et appliquée par tous les États, qui doivent en intégrer les articles dans leurs politiques de développement juridique et social.

C'est en faisant participer les femmes de manière significative dans tous les domaines que nous pourrions mener un développement durable.
